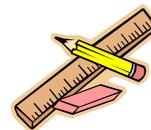


MODALITÉS DE PAIEMENT POUR TOUS



Le **paiement total** des **frais généraux** d'inscription est demandé **par internet** **MINIMUM 2 JOURS AVANT L'INSCRIPTION**, ou **en argent comptant** **sur place**.

- ⇒ Si vous avez un **solde à payer de l'année scolaire passée**, celui-ci sera acquitté en premier, même si votre compte a été transmis à l'agence de recouvrement. Veuillez donc prévoir votre paiement en conséquence. Merci de votre collaboration!

ENRICHISSEMENTS

- ⇒ Nous demandons le paiement par chèques postdatés remis lors de l'inscription. Sinon, veuillez effectuer votre paiement par internet quelques jours **AVANT** la date demandée.
IMPORTANT : Chèques à l'ordre de la Commission scolaire des Phares (Mistral).
- ⇒ Veuillez noter que ces frais ne sont pas admissibles au crédit d'impôt pour la condition physique ou activités artistiques des enfants.

MUSICAL (HARMONIE – GUITARE)

	12 octobre 2018	16 novembre 2018	18 janvier 2019	Total
Avec location d'instrument	145\$	100\$	100 \$	345 \$
Sans location	100\$	100 \$	70 \$	270 \$

* N.B. Un rabais de 15\$ s'applique à chaque enfant d'une même famille inscrit en enrichissement musical (vous pouvez donc réduire le montant du 3^e versement).

FOOTBALL

	12 octobre 2018	16 novembre 2018	18 janvier 2019	Total
Benjamin	100 \$	100\$	50 \$	250 \$
Cadet et Juvénile	160 \$	160 \$	160 \$	480 \$

HOCKEY

14 septembre 2018	12 octobre 2018	16 novembre 2018	14 décembre 2018	18 janvier 2019	15 février 2019	Total
475 \$	475 \$	475\$	475 \$	475 \$	375 \$	2 750 \$